



Tarbes, le 7 mai 2013

Madame la Directrice Départementale  
des Finances Publiques  
des Hautes Pyrénées

**Objet** : Comité Technique Local du 18 avril 2013. Campagne d'entretien professionnel.

A la suite du Comité Technique local du 18 avril 2013 nous vous avons interrogé sur les suites que vous comptiez donner aux demandes de réouverture des comptes rendus d'entretien professionnel des agents étant parvenus à l'échelon terminal du grade terminal du corps au cours de l'année 2013. Ces derniers sont en effet concernés par la procédure d'avancement dit neutralisé.

Il semblerait que dans certains cas cette possibilité n'ait pas été correctement appréhendée par les chefs de service évaluateurs.

Nous vous avons indiqué par courrier du 24 avril 2013 les noms de quatre agents qui se sont manifestés sur le sujet auprès de nos élu(e)s en Comité technique.

Compte tenu de l'avancement de la campagne d'entretien professionnel je vous saurai gré de bien vouloir nous faire connaître la décision que vous avez prise à ce sujet.

Le secrétaire départemental  
CGT Finances Publiques 65

Alain Estrade

---